



PROCÈS VERBAL

CONSEIL SYNDICAL

PETR DU PAYS DU SUNDGAU

Mercredi 05 novembre 2025 à ALTKIRCH

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du PETR du Pays du Sundgau, étaient présents :

Membres présents : 25

Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue

Monsieur Alexandre BERBETT, Monsieur Éric BRINGEL, Monsieur Claude GEIGER, Monsieur Claude GENTZBITTEL, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE, Madame Marie-Cécile LEY, Monsieur Denis NASS, Monsieur Pierre SCHMITT, Monsieur Thierry JACOBERGER, Monsieur Fabien ULMANN, Monsieur Jean-Pierre VETTER, Monsieur Antoine WAECHTER.

Communauté de Communes Sundgau

Madame Doris BRUGGER, Monsieur Gilles FREMIOT, Monsieur Germain GOEPFERT, Monsieur Christian GRIENENBERGER, Monsieur Éric GUTZWILLER, Monsieur Nicolas JANDER, Monsieur André LEHMES, Monsieur Christian LERDUNG, Monsieur Jean-Marc METZ, Monsieur Rémi SPILLMANN, Monsieur Paul STOFFEL, Monsieur Joseph-Maurice WISS, Monsieur Jean ZURBACH.

Membres excusés : 11

Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue

Monsieur Guy BACH, Monsieur Maurice BARNABÉ, Monsieur Jean-Rodolphe FRISCH, Madame Béatrice GREDER, Monsieur Franck GRANDGIRARD, Monsieur Paul MUMBACH.

Communauté de Communes du Sundgau

Monsieur Jean-Claude COLIN, Monsieur Hugues DURAND, Madame Estelle MIRANDA, Monsieur Dominique SPRINGINSFELD, Monsieur Christian SUTTER.

* Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.

Invités permanents présents : 1

Monsieur Gérard LANDEMAINE.

Invités permanents excusés : 5

Mme Sabine DREXLER, M. Didier LEMAIRE, M. Stéphane STALLINI, Monsieur Sébastien STOESSEL, M. Laurent WENDLINGER,

Assistaient également à la séance pour les services du Pays du Sundgau :

Madame Mélisande CHABANEL, Madame Olivia LALLI, Madame Laetitia PAJOT, Monsieur Sébastien KERN et Monsieur David RIGOULOT.

Le Président ouvre la séance du Conseil Syndical à 18h38.

Il remercie les délégués présents pour ce Conseil Syndical du Pays du Sundgau. Il remercie également les maires et adjoints de représenter leur commune à la Conférence des Maires, ainsi que la Presse présente à cette séance.

- I. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 09 juillet 2025**
- II. Présentation du dispositif « volontariat rural » – InSite**
- III. LEADER et financements européens**
 - 1. Bilan du programme LEADER 2014-2022 : présentation de la carte interactive des projets soutenus
 - 2. **Délibération** - Signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le PETR du Pays du Sundgau et Saint-Louis Agglomération relative à la mise en œuvre conjointe du programme LEADER 2023-2027
 - 3. **Délibération** - Proposition de projet de coopération avec deux GAL italiens et un GAL espagnol : Projet « PARTE DE MI » - Renforcer les partenariats rural-urbain
 - 4. **Délibération** - Candidature du Pays du Sundgau pour un programme de développement local transfrontalier avec un territoire voisin : programme expérimental de la Commission européenne pour le Rhin Supérieur
- IV. Mobilité**
 - 1. Point d'étape sur l'organisation du slow-up Sundgau
 - 2. **Délibération** - Gestion de la flotte de vélos à assistance électrique du PETR
- V. Projet Alimentaire Territorial**
 - 1. Présentation des éléments de communication du PAT
 - 2. Bilan et perspectives des actions menées pour le PAT
- VI. Points divers**
 - 1. **Délibération** - Désignation de deux membres pour siéger aux instances de l'AFUT
 - 2. **Délibération** - Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein du PETR Pays du Sundgau
 - 3. **Délibération** - Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »
 - 4. **Délibération** - État du personnel, évolution du tableau des effectifs

I. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 09 juillet 2025

Le Procès-verbal de la séance du 09 juillet 2025 a été transmis par courriel aux membres du Conseil Syndical le 22 septembre 2025.

Le Président demande au Conseil Syndical s'il y a des remarques ou des observations à ce sujet.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- *D'approuver le Procès-verbal de la séance du 09 juillet 2025.*

II. Présentation du dispositif « volontariat rural » – InSite

Le Président présente et donne la parole à Monsieur Jérôme PONSEELE.

inSite

Grand-Est - 2026



UN PROGRAMME Le volontariat rural

Avec le Volontariat Rural, InSite accompagne gratuitement les communes de moins de 1500 habitants à accueillir des jeunes de 18 à 25 ans en service civique.

Ils s'installent pendant 6 mois au cœur du village et s'engagent 24h/semaine pour soutenir les initiatives locales.

A la différence de la plupart des missions de service civique, l'expérience InSite se vit comme un "Erasmus rural" : les jeunes vivent en immersion sur le territoire où ils mènent leur mission. Ils créent du lien social avec l'ensemble des habitants et mettent en pratique un art de vivre ensemble, respectueux des humains et de la nature.

Un accompagnement sur le terrain tout au long de la mission. InSite accompagne les communes sur toutes les étapes du projet et en fonction de vos besoins. L'accompagnement est renouvelable plusieurs années.

- 1 Diagnostic conjoint du territoire et calibrage des missions
- 2 Diffusion des annonces et recrutement des volontaires
- 3 Accueil et intégration des volontaires dans la commune
- 4 Formation des volontaires et des référents
- 5 Appui et suivi des projets et des volontaires

Des missions coconstruites sur 3 thématiques :



Des missions variées, sur mesure pour les besoins des territoires. Elles combinent souvent plusieurs structures, et plusieurs projets. Une place importante est faite à l'initiative des volontaires qui peuvent proposer des idées au cours de leur mission.



CHEZ IN SITE

Nous nous sommes donné 3 missions :

Révéler et accompagner les initiatives portées par les communes rurales et leurs habitants afin de faire vivre et de pérenniser des dynamiques locales collectives contribuant au "bien-vivre" et à la résilience des territoires.

Mobiliser forces vives auprès de ces initiatives en offrant aux jeunes une opportunité d'engagement épauillante au service des territoires ruraux.

Créer et animer réseau de partage et de valorisation d'idées et de pratiques participant à une transition vers une société équilibrée (coopérative, humaine et durable), et porter ensemble ce plaidoyer commun.

IN SITE S'ARTICULE AUTOUR DE 3 PILIERS :

RURALITÉS le rééquilibrage des territoires pour lutter contre le sentiment de déclassement des populations rurales.

JEUNESSES une nouvelle ambition pour la jeunesse et des terrains d'engagements en faveur de la transition,

COOPÉRATIONS la promotion des logiques de coopération et de gouvernance partagée.

L'association InSite est déjà active dans

8 RÉGIONS

et dans
34 DÉPARTEMENTS



16 VILLAGES

Villages et Missions

LONGCHAMP 88 Printemps 2025 Hab 461 Animation du territoire et création d'une marche intercommunale

DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE 88 Octobre 2025 Hab 426 Animations et vie du tiers-lieu

DOMBROT-LE-SEC 88 Octobre 2025 Hab 368 Animations du jardin pédagogique et du village

MONTHUREUX-SUR-SAÔNE 88 Août 2025 Hab 909 Animations et vie du tiers-lieu

SAINT-BENOÎT-LA-CHIPOTTE 88 Automne 2025 Hab 438 Coordonner l'animation des 100 ans du patrimoine culturel

SAINT-JEAN-DE-BASSEL 57 Printemps 2025 Hab 357 Transformer le couvent en Tiers-lieu

BARONVILLE 57 Printemps 2025 Hab 368 Faire vivre le jardin-verger de Baronville

SAINTE-QUIRIN 57 Printemps 2025 Hab 703 Création d'un sentier du patrimoine

WANGEN 67 Printemps 2025 Hab 670 Crédit d'un sentier du patrimoine

GOERSDORF 67 Eté 2025 Hab 1057 Faire rayonner et faire vivre l'espace de vie sociale

SEEBACH 67 Hiver 2024/2025 Hab 1686 Sensibilisation aux enjeux environnementaux et lien social avec les habitants

BOURGHEIM 67 Printemps 2025 Hab 592 Animation du point lecture du village et lien social avec les habitants

WINGEN 67 Printemps 2025 Hab 452 Animation d'un jardin, participation à la rédaction & l'illustration d'un livre, expositions

INTERCO DE GUNDERSHOFFEN 67 Printemps 2025 Hab 3712 Recueil de mémoire & animation du Tiers-lieu "La Ruche"

IGNÉY 54 Eté 2025 Hab 122 Animation du patrimoine et du village avec le Défi Jeunes ambassadeurs du patrimoine

DOULCON 55 Eté 2025 Hab 422 Animation du patrimoine et du village avec le Défi Jeunes ambassadeurs du patrimoine



PROJETS 2026

Déjà 14 projets en constructions ou en recrutements.

Des villages qui reconduisent, d'autres qui se projettent...
Pourquoi pas vous ?

Villages et Missions

- SAINT-BENOÎT-LA-CHIPOTTE** 88 Printemps 2026 Hab 438
Coordonner l'animation des 100 ans du patrimoine culturel
- PLOMBIÈRE-LES-BAINS** 88 Recueil 2026 Hab 1700
Animation du point lecture du village et lien social
- L'ODYSSEÉE** 88 Recueil 2026 Hab 909
Construction de mission avec l'Association
- BLEURVILLE** 88 Recueil 2026 Hab 298
Recueil de mémoires et animation du tiers-lieu
- MONTHUREUX-SUR-SAÔNE** 88 Recueil pour 2026 Hab 909
Animations et vie du tiers-lieu
- SAINT-JEAN-DE-BASSEL** 57 Printemps 2026 Hab 357
Création d'un Atelier Vélo/ soutien à la ceinture associative locale
- SAINT-QUIRIN** 57 Printemps 2026 Hab 703
Construction de mission
- HOSTE** 57 Printemps 2026 Hab 572
Construction de mission
- INTERCO DE BUDING** 57 Printemps 2026 Hab 572
Construction de mission autour du Moulin
- WILDENSTEIN** 68 Eté 2026 Hab 169
Construction de mission
- INTERCO DE GUNDERSHOFFEN** 67 Hiver 2026 Hab 3712
Recueil de mémoire & animation du Tiers-lieu "La Ruche", création de podcasts
- WINGEN** 67 Hiver 2025/2026 Hab 452
Animation d'un jardin, participation à la rédaction & l'illustration d'un livre, expositions
- WEITERSWILLER** 67 Automne 2026 Hab 515
Lien social et intergénérationnel, patrimoine environnemental et biodiversité
- HUNSPACH** 67 Automne 2026 Hab 426
Construction de mission autour d'un habitat senior



focus sur un village

BARONVILLE (57) PRINTEMPS 2025

Baronville est un village de la Moselle de 376 habitants situé dans la partie rurale de la Communauté d'Agglomération de Saint Avold Synergie, à proximité de Morhange.

Le village tient son nom du latin Baro villa. Il possède d'ailleurs une église romane du XII siècle détruite en 1850 et remplacée par une église de l'Assomption néo romane en 1857.

La commune possède un verger communal d'une quinzaine d'ares à l'arrière de la mairie et, depuis 2019 un rapprochement s'est opéré entre la municipalité, les arboriculteurs et les acteurs de l'action sociale du Département pour permettre à des publics accompagnés par les travailleurs sociaux de pouvoir réaliser des activités dans le verger.

Les volontaires

SIRA NAVARRO CÁRDENES 21 ANS (ILES CANARIES) ET ELODIE BAUMERT 21 ANS (ALSACE)

Pour moi la ruralité en trois mots c'est...

S : Découverte, villageois, biodiversité

E : Campagne, maison individuelle, solidarité

Ce que j'aime chez InSite ?

S : Découvrir le français, la ruralité, gagner en confiance et en compétence

E : C'est très pratique pour les volontaires de pouvoir dormir chez l'habitant, cela permet d'exercer son service civique même loin de chez nous ! Pouvoir revitaliser les villages, c'est très important, il n'y a pas que les villes qui existent. Et c'est chouette de pouvoir nourrir un lien avec les villageois, c'est enrichissant !



Le projet

Valorisation d'un Jardin-Verger et animation intergénérationnelle :

Pour mener à bien ce projet ambitieux, les jeunes en volontariat rural ont pu s'engager et vivre au village pendant 6 mois. Ils ont mis leur énergie et leurs motivations au service du village.

Missions

- Aménagement du Jardin-verger : Espace détente et Jardin partagé.
- Clean Walk, plantation de fleurs/bulbes.
- Aide de l'association AISE (sauvegarde de l'environnement) avec installation de nichoirs.
- Animation pour les enfants, chasse aux trésors, visites et cueillettes pour les adultes.
- Création de réseaux, promotion du jardin-verger à la brocante du village + panneaux
- Atelier Créatifs intergénérationnels
- Participation à l'organisation du repas des aidants ainsi que du Carnaval

UNE COMMUNAUTÉ "Artisans d'idées"

InSite, c'est aussi une communauté de penseurs et d'acteurs de la ruralité qui font battre le cœur des territoires ruraux : " LES ARTISANS D'IDÉES "

L'objectif de cette communauté est triple :



FOCUS SUR Journée locale "Artisans d'idées"

2 à 3 fois par an, les journées locales Artisans d'idées locales sont des événements organisés dans le but de rassembler les parties prenantes (jeunes, maires, partenaires, habitants, etc.) pour échanger sur des enjeux locaux et renforcer la collaboration et l'engagement de la communauté.

AU PROGRAMME

- Rencontre et échanges entre les volontaires, les élus et habitants, pour favoriser l'interconnaissance et la découverte de l'engagement local.
- Visite de lieux, valorisation d'initiatives inspirantes et échanges de bonnes pratiques.
- Modules de formation et ateliers thématiques.

08 et 09 Janvier 2026 à Monthureux-sur-Saône (88)

15 participants : 7 volontaires, 3 élues, 3 référents et partenaires et 2 salariés



PROJETS 2026

Déjà 14 projets en constructions ou en recrutements.

Des villages qui reconduisent, d'autres qui se projettent...
Pourquoi pas vous ?

Villages et Missions

- WINGEN (67) PRINTEMPS 2025**
Située à la frontière allemande, Wingen est une commune aux nombreux atouts. Des atouts naturels évidemment, avec de nombreux sentiers de randonnées entre forêts et collines vosgiennes mais aussi des atouts historiques avec la présence de plusieurs châteaux et sites historiques : Château du Loewenstein, du Fleckenstein, du Hohenbourg et ouvrages de la ligne Maginot.
- ELISE MORTECRETTE 24 ANS (36 INDRE)**
LÉA LACROIX 23 ANS (12 AVEYRON)
Pour moi la ruralité en trois mots c'est...
E : Apfelküche, Fontaine, Tracteur
L : Convivialité, Partage et la nature
Ce que j'aime chez InSite ?
E : Son accueil chaleureux et sa motivation dans ses projets !
L : J'aime participer à la vie d'une commune pour valoriser le dynamisme de ses habitants.
*"In Wingen, esch immer ebs loos!" traduit de l'alsacien
"A Wingen, il se passe toujours quelque chose!"*
- Le projet**
Valoriser l'histoire et le patrimoine et initier la création d'un lieu de vie au cœur de la commune
Pour mener à bien ce projet ambitieux les jeunes en volontariat rural ont pu s'engager et vivre au village pendant 6 mois. Ils ont mis leur énergie et leurs motivations au service du village.
- Missions**
 - Aller à la rencontre des habitants pour recueillir leurs mémoires sur la vie à Wingen hier et aujourd'hui
 - Participer à l'écriture et à l'illustration du deuxième livre du village : collecter la matière, trier, organiser et contribuer à la rédaction
 - Participer à la création d'un sentier d'interprétation : recenser les différents points d'intérêt du village, tracer le parcours, créer un balisage, installer des panneaux informatifs
 - Transformer le "Jardin sœur Bernadine" en lieu de rencontre et de partage. Quelques idées à développer : l'accueil de touristes sur place, le lancement d'une guinguette estivale, organiser un planning d'animations...
 - Créer une exposition sur les 100 ans de la libération



Le projet
Valoriser l'histoire et le patrimoine et initier la création d'un lieu de vie au cœur de la commune

Pour mener à bien ce projet ambitieux les jeunes en volontariat rural ont pu s'engager et vivre au village pendant 6 mois. Ils ont mis leur énergie et leurs motivations au service du village.

Missions

- Aller à la rencontre des habitants pour recueillir leurs mémoires sur la vie à Wingen hier et aujourd'hui
- Participer à l'écriture et à l'illustration du deuxième livre du village : collecter la matière, trier, organiser et contribuer à la rédaction
- Participer à la création d'un sentier d'interprétation : recenser les différents points d'intérêt du village, tracer le parcours, créer un balisage, installer des panneaux informatifs
- Transformer le "Jardin sœur Bernadine" en lieu de rencontre et de partage. Quelques idées à développer : l'accueil de touristes sur place, le lancement d'une guinguette estivale, organiser un planning d'animations...
- Créer une exposition sur les 100 ans de la libération



IMPACT & Évaluation

Notre raison d'être chez InSite c'est de lutter contre le sentiment de déclassement des populations rurales et de réduire les fractures, tant sociétales que territoriales, à travers la promotion d'une ruralité innovante, dynamique, solidaire et joyeuse.

A ce titre, nous étudions 3 principaux impacts transversaux :

- 💡 Rendre les territoires ruraux davantage résilients et désirables
- 💡 Favoriser l'insertion, l'engagement et le pouvoir d'agir des jeunes
- 💡 Développer les coopérations entre acteurs des territoires



Le Président remercie M. Jérôme PONSEELE pour son intervention. Il souligne qu'à l'approche des prochaines élections municipales, le dispositif présenté constitue un outil pertinent à intégrer dans un projet pré-électoral, en partenariat avec l'ANCT et les services civiques.

Le Président présente Madame Olivia ALLI, animatrice gestionnaire LEADER au Pays du Sundgau.

Madame Olivia ALLI précise que, par la présentation d'INSITE, elle souhaitait apporter des solutions concrètes aux communes. Elle indique que, lors de ses échanges avec les porteurs de projets, il apparaît fréquemment que les collectivités ou les structures associatives manquent de temps et de moyens humains : les idées existent, mais les initiatives peinent parfois à aboutir faute de moyens humains.

Elle rappelle également qu'elle est l'interlocutrice du PETR Pays du Sundgau pour assurer la liaison avec M. Jérôme PONSEELE d'INSITE et invite les Maires à prendre le contact de M. PONSEELE ou à la contacter s'ils sont intéressés par l'initiative.

III. LEADER et financements européens

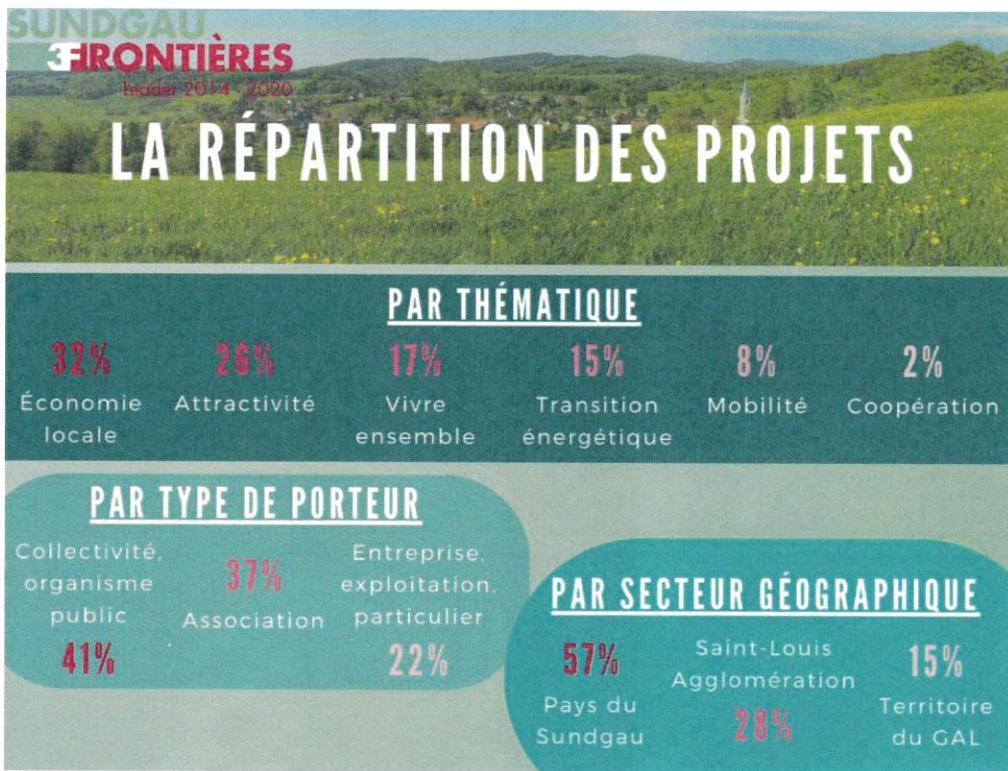
1. Bilan du programme LEADER 2014-2022 : présentation de la carte interactive des projets soutenus

Le Président indique à l'assemblée que la Programmation LEADER 2014-2022 s'est terminée en 2025. Il remercie Monsieur Gérard LANDEMAINE pour son investissement et la qualité de son engagement qui a permis au Sundgau et à Saint-Louis Agglomération de bénéficier de nombreux abondements financiers compte tenu de la bonne utilisation des fonds européens sur notre territoire.

Il propose d'exposer un rapide bilan de la programmation LEADER 2014-2022 :

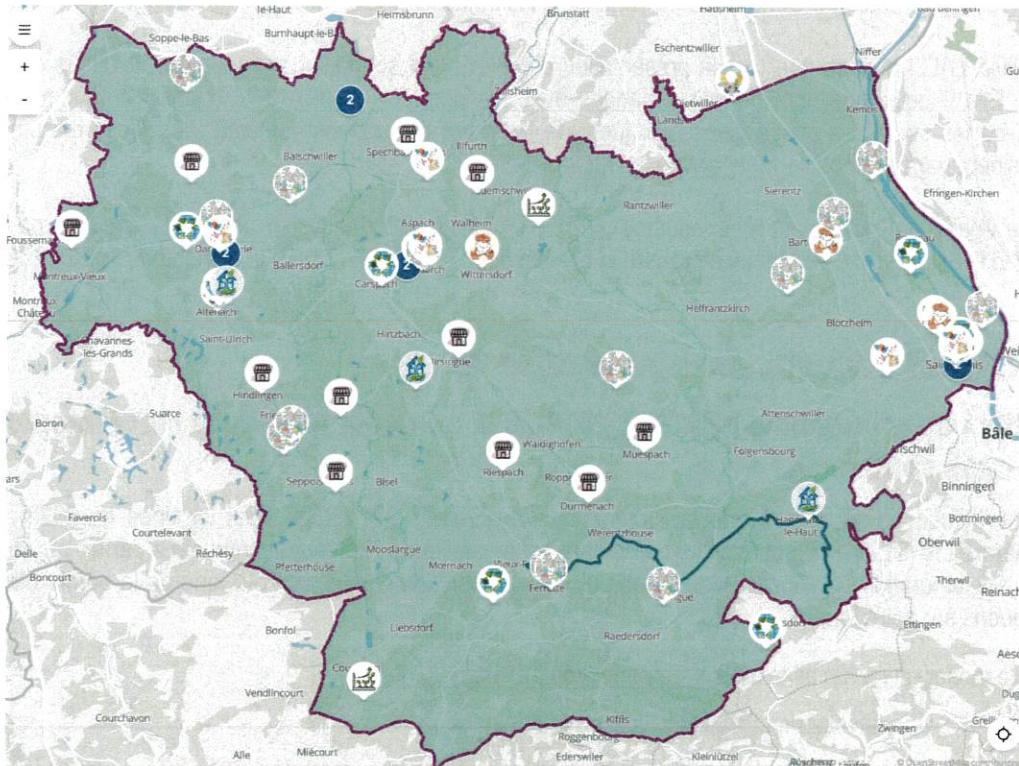
- ✓ Une enveloppe LEADER initiale de 1 299 000 € ;
- ✓ 3 abondements de l'enveloppe permettant d'atteindre un total de 1 931 536 € de fonds LEADER ;

- ✓ 66 projets financés (+ 10 dossiers pour le financement de l'ingénierie du GAL entre 2016 et 2024), soit **1 920 807,19 €** de LEADER mobilisé pour le territoire du Sundgau et des 3 Frontières.



Le Président présente la carte interactive du programme LEADER 2014-2022, laquelle indique la localisation des porteurs de projets de cette période. Il souligne que l'ensemble des projets est réparti de manière homogène sur le territoire du GAL.

Il précise qu'en cliquant sur un point de la carte, il est possible d'accéder au détail du projet correspondant : nom du porteur, adresse ainsi qu'un descriptif du projet soutenu par LEADER.



2. *Délibération* - Signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le PETR du Pays du Sundgau et Saint-Louis Agglomération relative à la mise en œuvre conjointe du programme LEADER 2023-2027

À ce jour, la convention de partenariat entre le PETR du Pays du Sundgau et Saint-Louis Agglomération indique que « le Pays du Sundgau et Saint-Louis Agglomération se partagent à parts égales l'ensemble des frais dédiés à l'animation et à la gestion du programme. »

Or, au moment de la signature de cette convention de partenariat, le montant annuel de la participation financière de Saint-Louis Agglomération avait été défini pour chaque année jusqu'en 2028 afin de garantir une meilleure visibilité et équité budgétaire aux deux structures.

Pour des raisons de simplification administrative et d'optimisation du budget LEADER annuel, il est proposé de supprimer la mention « à parts égales » et de conserver les montants annuels prévus dans la convention initiale.

Le Président invite Madame Laetitia PAJOT à prendre la parole afin d'apporter les précisions nécessaires.

Madame Laetitia PAJOT rappelle que, lors de la rédaction de la Convention de partenariat, il avait été convenu de fixer un montant annuel déterminé pour la participation de Saint-Louis Agglomération. En effet, les dépenses évoluant chaque année, ce choix avait été fait afin d'éviter un recalculation annuel du montant dû par Saint-Louis Agglomération.

Elle indique toutefois qu'une mention était également précisée dans le corps du texte : la référence à une participation « à parts égales », laquelle impliquerait précisément un recalculation annuel du montant versé par Saint-Louis Agglomération. Elle propose dès lors aux membres du Conseil Syndical de supprimer cette mention et de maintenir les montants annuels initialement prévus.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- *D'approuver la modification de la convention de partenariat entre le PETR du Pays du Sundgau et Saint-Louis Agglomération relative à la mise en œuvre conjointe du programme LEADER 2023-2027,*
- *D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat.*

3. *Délibération* - Proposition de projet de coopération avec deux GAL italiens et un GAL espagnol : Projet « PARTE DE MI » - Renforcer les partenariats rural-urbain

Le Président présente ce nouveau projet de coopération avec plusieurs pays européens. Il s'agit d'une proposition de partenariat avec deux GAL italiens et un GAL espagnol dans le cadre du projet « PARTE DE MI », visant à renforcer les relations et coopérations entre territoires ruraux et urbains.

Deux GAL italiens (Risorsa Lomellina - Lombardie et Oltrepò Pavese - Lombardie), et un GAL espagnol (Entreparkes - Castille-La Manche) sont à l'initiative de ce projet de coopération.

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- ✓ **Analyser les modèles organisationnels, financiers et de gouvernance** qui ont pour objet de faciliter les initiatives communes entre zone rurale et zone urbaine/métropolitaine ;
- ✓ **Accroître la prise de conscience des parties prenantes nationales et européennes** quant à l'importance d'encourager des relations mutuellement avantageuses entre la campagne et la ville ;
- ✓ **Établir les fondations pour des actions collaboratives impliquant des acteurs publics et privés** afin de connecter efficacement les zones rurales et urbaines/métropolitaines par le biais des territoires de projet ;
- ✓ **Positionner le projet « Parte de mi » comme une bonne pratique européenne** au sein du Réseau Rural européen.

Le calendrier prévisionnel du projet de coopération s'étale de janvier 2026 à fin 2027.

Le budget prévisionnel pour le GAL Sundgau-3Frontières est détaillé ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles par GAL		Recettes prévisionnelles	
Phase A1 – A2 – B			
Analyse des outils administratifs et réglementaires et bonnes pratiques à travers l'Europe permettant de contractualiser le financement d'actions conjointes entre territoires ruraux et urbains	37 000 €	LEADER	38 800 €
Communication	500 €	Participation financière de Saint-Louis Agglomération	4 850 €
Actions locales	5 000 €		
Frais de mission (déplacements, hébergements, ...)	1 000 €	Autofinancement	4 850 €
Organisation de l'événement final de présentation des résultats	5 000 €		
TOTAL	48 500 €	TOTAL	48 500 €

Le Président rappelle que cette coopération suppose d'identifier des thématiques communes avec les territoires voisins, dans une logique de réciprocité. Il souligne que le Territoire du Sundgau se situe entre plusieurs pôles métropolitains : Belfort-Montbéliard, l'Agglomération mulhousienne et la Métropole de Bâle. Il précise que le Sundgau constitue ainsi une centralité rurale en périphérie de zones urbaines, au cœur de l'Europe.

Le Président illustre ses propos en rappelant plusieurs projets développés par le Pays du Sundgau en collaboration avec les territoires voisins : le déploiement de transports en commun dans le cadre du projet Sundgomobich, la création de liens entre les bassins de production et de consommation alimentaires à travers le PAT, ou encore le renforcement du maillage entre les zones de production et de consommation d'énergies renouvelables.

Le Président souligne qu'il n'existe actuellement ni canaux politiques ou administratifs formalisés, ni mécanismes de réciprocité financière. Il indique que le Pays du Sundgau doit ainsi concevoir entièrement ses propres modalités de coopération transfrontalière et qu'un cadre formalisé favoriserait les coopérations. Il précise que ce type de projet offre un cadre institutionnel permettant d'avancer et de mettre en œuvre les actions de coopération envisagées.

Le Président donne la parole à Monsieur David RIGOULOT.

Monsieur David RIGOULOT souligne qu'un certain nombre de thématiques s'inscrivent naturellement dans une dynamique de fonctionnement en réseau, notamment celles liées aux mobilités. Il rappelle que la spécificité de notre territoire réside dans la nécessité d'articuler son développement endogène, marqué par sa ruralité, avec son environnement géographique urbain et cela de façon équilibrée.

Il est constaté que les grandes agglomérations voisines génèrent des effets positifs comme négatifs. Si la proximité à des équipements et des opportunités d'emplois des villes voisines peuvent être considérées comme un atout, ce contexte territorial concurrentiel dans lequel s'inscrit le territoire du Sundgau pose aussi des difficultés. Cela se traduit notamment par une évolution défavorable du nombre d'emplois sur le territoire, avec une baisse de 5%. Aucun autre territoire en Alsace ne connaît une diminution aussi marquée. À titre de comparaison, les agglomérations mulhousienne et ludovicienne connaissent une croissance d'emplois positive mais également les territoires périurbains-ruraux comme Thur-Doller.

À l'inverse, certains indicateurs se révèlent plus positifs, notamment le revenu moyen par habitant ainsi que le maintien démographique, avec une légère augmentation du nombre d'actifs.

Ces évolutions entraînent des flux pendulaires importants, qu'il convient d'anticiper et d'accompagner plutôt que de subir. Il s'agit donc de proposer aux élus un cadre institutionnel offrant un effet levier, leur permettant d'aborder sereinement les enjeux liés aux mobilités, à l'alimentation et à l'énergie entre bassins de production et de consommation.

Le Président invite Madame Laetitia PAJOT à prendre la parole.

Madame Laetitia PAJOT précise que ce projet de coopération offrirait l'opportunité de partager les bonnes pratiques avec les autres territoires LEADER européens qui sont aussi concernés par les relations villes-campagnes. Elle souligne que ces territoires rencontrent des situations similaires à celle du Pays du Sundgau, tout en conservant chacun leurs spécificités. Cette démarche permettra de réfléchir collectivement aux modèles à mettre en œuvre sur nos territoires et

de déterminer comment prendre en compte au mieux les particularités et les enjeux communs avec les agglomérations voisines.

Monsieur le Président propose à Monsieur Gérard LANDEMAINE, Président de la programmation LEADER 2014-2022, de prendre la parole.

Monsieur Gérard LANDEMAINE indique que les projets de coopération sont une obligation pour chaque GAL. Il précise qu'il existe 2 500 GAL en Europe, chacun étant tenu de mener au moins une coopération au cours des sept années de la durée du programme.

Il rappelle que le Pays du Sundgau a déjà participé à une coopération sur le programme 2007-2013 avec le territoire voisin du Pays Thur-Doller, dans le cadre du programme Terre d'Elsass, portant sur l'abattage et la distribution/consommation de viande locale. Par ailleurs, une coopération a été mise en place sur le programme 2014-2022 avec le GAL allemand du Südschwarzwald, basé à Waldshut-Tiengen, autour d'un projet de musique électronique.

Monsieur Gérard LANDEMAINE souligne que le Pays du Sundgau n'a jamais mené de coopération impliquant plusieurs pays, ce projet constituerait donc une première pour le territoire.

Monsieur Gérard LANDEMAINE rappelle que le programme LEADER prévoit une enveloppe de 40 000 € dédiée à la coopération. Il souligne que ces fonds peuvent être mobilisés pour soutenir la proposition de coopération, faute de quoi ils seraient perdus.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- *D'approuver le projet de coopération « Parte de mi » et le budget prévisionnel,*
- *D'autoriser le Président à signer l'accord de coopération avec les GAL partenaires impliqués dans le projet,*
- *D'autoriser le Président à solliciter toute subvention, notamment LEADER, relative à la réalisation du projet,*
- *D'autoriser le Président à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération.*

4. *Délibération - Candidature du Pays du Sundgau pour un programme de développement local transfrontalier avec un territoire voisin : programme expérimental de la Commission européenne pour le Rhin Supérieur*

Le Président propose de répondre à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour un programme de développement local transfrontalier par la Commission européenne, probablement en novembre 2025.

➔ Ce DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) transfrontalier dépendrait du Programme Interreg Rhin Supérieur mais fonctionnerait dans le même esprit que LEADER, le caractère transfrontalier en plus :

- ✓ Une gouvernance composée de représentants des secteurs publics et privés, issus de l'ensemble des territoires partenaires (au moins deux territoires de deux pays différents) ;
- ✓ Une stratégie et des thématiques d'intervention à définir au sein de la Communauté transfrontalière ;
- ✓ Le financement de projets ayant un caractère transfrontalier et partenarial, et dont le budget prévisionnel ne dépasse pas 200 000 €.

➔ Modalités de candidature à l'AMI (modalités précises non connues à ce jour) :

- ✓ Dossier de candidature d'une quinzaine de pages comprenant un diagnostic du territoire et un plan d'actions, validé et signé par les partenaires impliqués dans la Communauté transfrontalière ;
- ✓ Définition de thématiques d'intervention permettant de répondre à des priorités et des enjeux communs identifiés au sein de la Communauté.

➔ A ce stade, des premiers contacts ont été pris avec la République et Canton du Jura et le Programme AggloBasel afin d'échanger sur leur intérêt à mettre en œuvre un tel dispositif.

Il invite Madame Marie-Cécile LEY à présenter cette coopération transfrontalière.

Madame Marie-Cécile LEY présente cette initiative particulière, dont l'approche est similaire à celle du programme LEADER, qui pourrait notamment être mise à profit pour le développement et le financement de futures trajectoires de mobilité transfrontalière. Elle souligne le caractère innovant de ce programme et salue la clairvoyance des équipes du Pays du Sundgau, qui ont su identifier une opportunité s'inscrivant en parfaite complémentarité avec le programme Interreg actuellement engagé dans le cadre de Sundgomobich.

Elle précise que cette démarche pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de développement, notamment avec la République et Canton du Jura ainsi qu'avec le programme AggloBasel. Ce dispositif constitue ainsi une véritable niche permettant d'initier des coopérations transfrontalières, autour des enjeux de mobilité notamment.

Monsieur David RIGOULOT souligne qu'il s'agit d'une opportunité remarquable pour le territoire de pouvoir bénéficier de deux enveloppes de fonds européens complémentaires : l'enveloppe classique du GAL LEADER et une seconde, spécifiquement dédiée aux projets transfrontaliers. Il propose ensuite de donner la parole à Madame Laetitia PAJOT, afin qu'elle apporte des précisions sur ce dispositif déjà mis en œuvre dans d'autres territoires européens, notamment au Tyrol et au Sud-Tyrol.

Madame Laetitia PAJOT indique avoir conduit un travail d'analyse sur le fonctionnement de ce dispositif au sein d'autres Euro-régions mettant en œuvre un programme Interreg. Elle cite notamment l'exemple du territoire Interreg « Italia–Österreich », réunissant les deux Tyrol (la Province italienne de Bolzano et le Land autrichien du Tyrol), qui fut la première Euro-région à expérimenter ce dispositif de DLAL transfrontalier. Elle précise que, dans leur cas, l'enveloppe de fonds européens dédiée au financement de projets transfrontaliers atteignait près de 4 millions d'euros. Bien qu'aucune certitude n'existe quant aux montants qui seront attribués au DLAL ouvert dans le cadre du programme Interreg Rhin-Supérieur, l'exemple du programme « Italia–Österreich » constitue un repère utile quant aux niveaux de financement susceptibles d'être mobilisés pour l'appel à candidatures lancé par le programme « Rhin-Supérieur ».

Le Président rappelle que le DLAL est mis au concours par la Commission européenne et que l'ensemble des collectivités situées dans le périmètre du Programme Interreg Rhin Supérieur peuvent y répondre.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en œuvre d'un DLAL transfrontalier,
- **D'approuver** le portage d'une candidature conjointe entre le Pays du Sundgau et les Cantons de Suisse voisine volontaires pour la mise en œuvre de ce dispositif,
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération.

IV. Mobilité

1. Point d'étape sur l'organisation du slow-up Sundgau

Présenté par Madame Marie-Cécile LEY :

Retour sur l'évènement du 21 septembre

- Une balade de groupe réussie sur une boucle familiale sans difficulté majeure
- Une belle communication de la date (30 août 2026) et des parcours suscitant la curiosité et des réactions (sur place ou sur les réseaux sociaux plus tard)
- Globalement un faible nombre de visiteurs extérieurs hors cortèges du matin ou accompagnant



Une météo capricieuse l'après-midi entraînant l'annulation de certaines activités



**Création d'une association pour le portage du projet
Retour sur la réunion du lundi 13 octobre 2025**

Principale prise de décision :

- Mandat de 3 ans,
- Mise en place d'une cotisation,
- Les communes seront membres de droits,
- Une association constituée de collectivités, de sponsors et de la société civile,
- Candidature de M. Hervé WERMUTH pour la présidence de l'association à valider lors de l'AG constitutive.

Prochaines étapes :

1. Travail sur les statuts de l'association, partage puis finalisation
2. Organisation d'une assemblée générale constitutive mi-décembre pour envoi officiel des statuts fin décembre
3. Création de l'association en janvier 2026

En filigrane sur le projet : travail technique sur l'affinage des tracés, un inventaire des points critiques de sécurité, l'adhésion à l'association SlowUp, le bouclage du budget prévisionnel, etc.

2. *Délibération - Gestion de la flotte de vélos à assistance électrique du PETR*

- ➔ Depuis 2017, le PETR a acquis une flotte de 50 vélos à assistance électriques (VAE) qui ont été mis à disposition de collectivités (communes, syndicats, etc.) et associations du territoire œuvrant pour l'éducation à l'environnement, la santé et l'insertion professionnelle.
- ➔ Objectif premier : promouvoir et démocratiser la mobilité douce électrique et permettre aux structures bénéficiaires de tester le VAE comme mode de déplacement utilitaire du quotidien.
- ➔ Fonctionnement aujourd'hui : prêt longue durée (2 ans renouvelable) via des conventions de mise à disposition des VAE gratuitement / pour les particuliers, prêt d'un mois gratuit (pour test ou dépannage).
- ➔ L'effet levier de test de VAE pour ces organismes a été atteint et nous souhaitons ainsi rendre l'accès à ces vélos de manière pérenne
- ➔ Proposition pour les structures de vendre les vélos selon la grille tarifaire (pour information, les vélos neufs ont coûté 1700 € TTC l'unité)

Etat	Critères retenus	Prix de vente unitaire
Bon	Système électrique, lumières et batterie : fonctionnel	300,00 €
	Cadre : bon état	
Moyen	Equipements (dérailleur, roues, fourche, selle) : bon état	200,00 €
	Système électrique, lumières et batterie : défaillant	
Moyen	Cadre : moyen état	200,00 €
	Equipements (dérailleur, roues, fourche, selle) : usé	

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la vente des vélos à assistances électriques possédés par le Pays du Sundgau au prix fixé dans la grille tarifaire jointe,**
- **De charger les équipes techniques du Pays du Sundgau de valider l'état des vélos avant la vente,**
- **D'autoriser le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.**

V. Projet Alimentaire Territorial

1. Présentation des éléments de communication du PAT

Présenté par Monsieur Denis NASS, Vice-président en charge de la transition énergétique et de l'alimentation :

Retour sur les Journées d'Octobre 2025

Du 02 au 12 octobre 2025, la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec le Pays du Sundgau et M2A, a tenu un stand "Mangeons local en Sud Alsace" aux Journées d'Octobre dans le Parc Expo de Mulhouse pour promouvoir les produits locaux avec :

- une restauration sur place avec plus d'une trentaine de fermes alsaciennes membre du magasin de producteurs « Cœur Paysan »
- une épicerie avec des produits d'une vingtaine de fermes du Sud Alsace, dont 8 fermes du Sundgau
- des animations avec plus d'une dizaine de producteurs, groupements de producteurs, associations dont 4 producteurs du Sundgau
- des ateliers culinaires à partir de produits locaux proposés par le cuisinier Daniel Zenner



Retour sur la semaine du goût 2025

Dans le cadre de la semaine du goût qui s'est déroulée du 13 au 19 octobre 2025, le Pays du Sundgau est intervenu dans 7 classes scolaires de 4 écoles maternelles/ primaires différentes (Ueberstrass, Dannemarie, Retzwiller, Luemschwiller) pour sensibiliser 130 élèves au manger local et promouvoir notamment la carte « Mangez Sundgauvien! ».



Nouveau support de communication : flyer PAT

☛ Nouveau logo PAT depuis septembre 2025 →



2. Bilan et perspectives des actions menées pour le PAT

Retour sur les actions réalisées en 2025 :

- ✓ 1^{ère} édition du Forum Professionnel de l'alimentation en Sud Alsace en mars 2025 ;
- ✓ Participation aux financements des goûters locaux des périscolaires de la Communauté de communes Sundgau ;
- ✓ Défi Foyers à alimentation positive (FAAP) de mars à juin 2025 ;
- ✓ Promotion et animation de la carte « Mangez Sundgauvien! » à travers divers évènements et réseaux ;
- ✓ Journées d'Octobre 2025 ;
- ✓ Dépôt de dossiers de financement auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNDAT) Massif des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM), pour structurer une filière viande élevée à l'herbe du Sud Alsace à destination de la restauration collective.

Perspectives 2026 :

- ✓ Mise en œuvre opérationnelle du projet de structuration d'une filière viande élevée à l'herbe du Sud Alsace à destination de la restauration collective via la création ou le développement d'une démarche de qualité équivalente Egalim.
- ✓ Coordonner une 2^{nde} édition du forum (fin 2026-début 2027).

VI. Points divers

Présenté par le Président, Monsieur Nicolas JANDER :

1. **Délibération - Désignation de deux membres pour siéger aux instances de l'AFUT**

Le PETR Pays du Sundgau a décidé lors du Conseil Syndical du 5/07/2022 d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, notamment pour l'accompagner dans la révision du SCoT.

L'Agence a changé de dénomination sociale en janvier 2023 et se nomme désormais Afut Sud-Alsace.

Pour rappel, l'adhésion permet de bénéficier de l'expertise et des conseils de l'Agence (avis sur un projet urbain, information sur un point d'urbanisme réglementaire, avis sur une modalité de concertation...). Elle permet aussi aux adhérents de participer aux instances et à la vie de l'Agence (Assemblées Générales, Matinales, publications...).

À cet effet, pour participer aux réunions d'instance de l'Afut Sud-Alsace, le PETR doit désigner, parmi ses membres, 1 représentant Titulaire et 1 représentant Suppléant (pour le remplacer en cas d'indisponibilité).

Le Président du Pays du Sundgau propose la candidature de Madame Marie-Cécile LEY comme représentant titulaire et Monsieur Denis NASS comme représentant suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- *De nommer, Madame Marie-Cécile LEY comme titulaire, pour représenter le PETR PAYS du SUNDGAU au sein de l'AFUT SUD-ALSACE ;*
- *De nommer, Monsieur Denis NASS comme suppléant, pour représenter le PETR PAYS du SUNDGAU au sein de l'AFUT SUD-ALSACE ;*

2. *Délibération - Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein du PETR Pays du Sundgau*

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'État pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que le PETR du Pays du Sundgau souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité ;

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- *De s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,*
- *D'autoriser le président à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission ».*
- *D'autoriser le président à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,*
- *D'autoriser le président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Haut-Rhin.*

3. *Délibération - Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFA12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 08 Avril 2025 du Conseil syndical décident de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial n°PSC-P 2025/193 en date du 08 octobre 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;**
- **D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;**
- **De fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 30 € par mois.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.**

4. Délibération - État du personnel, évolution du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs évolue régulièrement au gré des missions nouvelles et des besoins de la structure.

Le poste de responsable du Pôle Leader et coordination du programme, renommé Responsable du Pôle LEADER et de Chargée des relations extérieures du territoire, a été reconduit par un contrat à durée indéterminée au grade d'attaché à temps complet.

Le poste de chargé de mission Leader a été concrétisé par le renouvellement d'un CDD sur 3 ans à temps complet.

Le poste de responsable du Pôle Mobilité, renommé Coordinateur projets mobilités, a été réitéré par un CDD sur 3 ans à temps complet.

L'emploi de chargé de mission culture/patrimoine a fait l'objet d'un CDD sur 3 ans au grade d'attaché.

Le tableau des effectifs laisse apparaître les contrats à durée déterminée arrivant à échéance au cours de l'année 2026.

EMPLOIS POURVUS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL*	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR EN 2026
Filière administrative						
Directeur	Attaché principal	A	CDI	TC	1	
Responsable des finances et des ressources humaines	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	
Responsable du Pôle Leader et Chargée des relations extérieures	Attachée	A	CDI	TC	1	
Chargée de mission LEADER	Rédacteur	B	CDD 3ans	TC	1	
Gestionnaire LEADER	Rédacteur ppal 1ère classe	B	Titulaire	TC	1	
Chargée de missions culture / patrimoine	Attachée	A	CDD 3 ans	TC	1	
Coordinateur projets mobilités	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission Mobilité	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable du Pôle Habitat et conseiller en rénovation énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Conseiller en rénovation énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	1
Coordinateur du Projet Alimentaire Territorial	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Instructeurs autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	4	3
Instructeur des autorisations du droit des sols et responsable juridique du service des autorisations du droit des sols et de la mission de récolelement des actes d'urbanisme	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	1
Secrétaire	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	
Secrétariat de Direction	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission SCOT	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Filière technique						
Agent de récolelement des actes d'urbanisme	Technicien	B	Titulaire	TC	1	
Chargé de mission développement des énergies renouvelables	Ingénieur	A	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable du service autorisation du droits des sols et chargé de mission urbanisme durable	Ingénieur Principal	A	Titulaire	TC	1	

Il est proposé de reconduire les postes arrivant en fin de contrat selon les modalités exprimées ci-dessous :

REMPLEMENT	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR EN 2026
Instructeur du Droit des Sols	Rédacteur	B	CDD	TC/TNC	1	1

POSTES OUVERTS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Conseiller Rénovation énergétique SARE/MAR	Adjoint administratif à attaché, adjoint technique à ingénieur	A-B-C	Titulaire ou CDD 3 ans	TC		
Poste ouvert	Rédacteur	B		TC		
Poste ouvert	Adjoint adm. ppal 2ème classe	C		TC		
Chargé de mission culture	Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Technicien.	B	Titulaire ou CDD 18 mois	TC		
<hr/>						
EMPLOIS À RENOUVELEZ	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Instructeurs autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	Titulaire ou CDD 3 ans	TC/TNC/TP		3
Instructeur des autorisations du droit des sols et responsable juridique du service des autorisations du droit des sols et de la mission de récolelement des actes d'urbanisme	Adjoint administratif à attaché	A-B-C	Titulaire - CDD CDI	TC/TNC/TP		1
Chargé de mission en rénovation énergétique	Adjoint administratif à attaché	A-B-C	Titulaire ou CDD 3 ans	TC		1

* TC : Temps complet - TNC : Temps non complet - TP : Temps partiel

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'évolution du tableau des effectifs tel que rédigé dans la présente délibération ;
- **D'approuver** la reconduction des postes arrivant à échéance au cours de l'année 2026 ;
- **D'approuver** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs soient abrogées à compter en vigueur de la présente délibération.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole.

Il remercie les membres du Conseil Syndical pour leur participation à la séance.

Il clôture la séance à 20H20.

Nicolas JANDER

Président du Pays du Sundgau

